



Mais que
fait le Parc
**POUR
LE BOCAGE ?**

LE BOCAGE, TOUTE UNE HISTOIRE



Le **bocage** est le paysage identitaire du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Paysage de prairies entourées de haies, il est l'illustration parfaite de l'alliance possible entre l'homme et la nature.

Créé par l'homme-défricheur entre le 5^{ème} et 13^{ème} siècle, il a toujours été utile aux éleveurs et aux agriculteurs, tant pour enclore les bêtes que pour les protéger du vent.



Lié à la vocation herbagère et laitière de l'Avesnois, il est source de produits laitiers, de viande bovine et de produits du verger.

Le bocage est indispensable : ses haies freinent l'érosion des sols, favorisent l'alimentation en eau des nappes phréatiques et abritent une faune et une flore diversifiées.





QUELQUES chiffres

Le bocage occupe 40% de la surface du Parc naturel régional de l'Avesnois

- 9 700 km de haies
- 51 300 hectares de prairies
- 750 hectares de vergers hautes tiges
- 2500 mares prairiales

LE BOCAGE : paysage identitaire du
Parc naturel régional de l'Avesnois

POURQUOI LE PRÉSERVER ?

Les services rendus par le bocage

Au quotidien, le bocage nous offre de nombreux services à moindre coût.



BIODIVERSITÉ

C'est un milieu de vie qui abrite une faune et une flore remarquables.



ATTRACTIVITÉ

Il offre un cadre de vie exceptionnel et unique pour les habitants, les entreprises et les touristes.



RESSOURCE

Le bois, issu du bocage, est un mode de chauffage efficace, peu coûteux et 100% renouvelable.



AGRONOMIE

Il rend service à l'agriculture, notamment pour les clôtures, la protection des troupeaux et l'autonomie alimentaire.



ÉCOLOGIE

C'est un corridor écologique qui permet le déplacement des espèces et donc le renouvellement de leur capital génétique.



INONATIONS

C'est un outil efficace de lutte contre l'érosion des sols, les ruissellements et les coulées de boue.



QUELS SONT NOS OBJECTIFS?

Les objectifs de la Charte du Parc

La préservation du bocage est l'enjeu majeur du Parc naturel régional de l'Avesnois.

En adoptant **la Charte du Parc (2010-2025)**, l'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, les 4 intercommunalités du territoire et les 138 communes, membres du Syndicat mixte du Parc, se sont tous engagés à :

- Limiter à -5% l'évolution du linéaire bocager ; une diminution bien moins forte qu'au niveau national.
- Maintenir la surface en herbe.

Pour y contribuer, l'équipe technique du Parc travaille avec tous les acteurs du territoire afin de mettre en œuvre des actions favorables au maintien du bocage.





NOS ACTIONS

1/ Des mesures contractuelles pour préserver le bocage

Le Parc naturel régional de l'Avesnois participe activement à la préservation du bocage en animant les **Mesures Agro-Environnementales Climatiques**.

Ce dispositif européen a pour but la mise en place de pratiques agricoles favorables au maintien, voire au renforcement, du bocage en permettant aux agriculteurs d'être indemnisés des dépenses « non productives » liées à l'entretien du bocage (taille des haies, fauche tardive des prairies, entretien des mares...).

De 2015 à 2019, avec les partenaires du Parc que sont la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais et Bio en Hauts de France, plus de **360 exploitations agricoles ont été accompagnées** et plus de 7,1 millions d'euros seront mobilisés pour financer les 5 années des contrats de ces agriculteurs.





QUELQUES chiffres

- 2 400 km de haies sous contrat
- 5 200 hectares de prairies gérés extensivement
- 900 mares restaurées ou entretenues
- 7 300 arbres restaurés
- 150 hectares de prairie créés.

Bon à savoir : Les chiffres des actions du Parc présentés dans cette édition concernent principalement la période 2015-2019.

NOS ACTIONS

2/Des incitations à planter pour reconstruire le bocage

Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'investit dans la préservation du bocage existant, mais aussi dans **la plantation de linéaires de haie ou d'arbres pour renforcer le maillage bocager.**

Pour les exploitants agricoles

Chaque année une vingtaine d'agriculteurs volontaires répondent aux sollicitations du Parc pour planter des arbres et arbustes sur leur exploitation. Ces chantiers de plantation, financés grâce à différents dispositifs, sont mis en œuvre avec l'aide technique des élèves des lycées agricoles du territoire. C'est aussi une manière de les sensibiliser à l'importance du bocage, dès leur cursus scolaire.

Chaque année, environ 10 à 15 km de haies et plus de 1350 arbres fruitiers haut-tige sont replantés.

De 2016 à 2019, c'est plus de 52 000 plants qui ont été replantés sur des terres agricoles.

Et pour les habitants ?

Il existe les **commandes groupées** d'arbres et arbustes d'essences locales **via Plantons le décor initié par Espaces Naturels Régionaux.** Le Parc propose également des sessions de **formation de taille d'arbres et d'arbustes** afin d'accompagner les habitants « planteurs » à entretenir leur cadre de vie.

De 2015 à 2019 plus de 55 000 arbres et arbustes commandés dans le cadre des commandes groupées Plantons le décor.

Tous les ans, une dizaine de session de formation à la taille d'arbres fruitiers.



Sauvez les fruitiers de votre village

Chaque année, le Parc propose à certaines communes, une campagne d'adoption d'arbres fruitiers de variétés emblématiques de ces villages. L'enjeu de cette opération est de préserver et de valoriser le patrimoine génétique fruitier local. Généralement ces variétés rustiques, dont les qualités gustatives ne sont plus à démontrer, ont leur berceau d'origine sur ces communes et ont malheureusement pratiquement disparues du paysage.

QUELQUES chiffres

De 2015 à 2019, 32 communes ont participé à cette opération. Au total 572 arbres ont été adoptés par des habitants dans ce cadre.



NOS ACTIONS

3/ Mobiliser la valeur énergétique du bocage

En développant la filière bois énergie, le but est de redonner une valeur économique à la haie, en l'exploitant durablement pour sa valeur énergétique.

L'équipe technique du Parc incite les agriculteurs à mobiliser la valeur énergétique du bocage, pour eux-mêmes et pour une clientèle de proximité.

Le Parc mobilise les aides régionales (FRATRI) pour encourager les agriculteurs, les collectivités locales et les entreprises à s'équiper en chaudière bois énergie.

Dans un second temps, la fourniture de plaquettes (bois déchiqueté) issues du bocage offre un nouveau débouché économique aux agriculteurs engagés dans ce nouveau mode de chauffage. Pour sécuriser l'approvisionnement de la filière bois énergie, le Parc travaille en lien avec les acteurs de la Thiérache de l'Aisne.

Les 9 700 km de haies bocagères représentent une source d'énergie renouvelable considérable. Ce sont ainsi près de 30 000 tonnes de bois déchiqueté qui pourraient être produits de manière durable et valorisés localement.



QUELQUES chiffres

En 2019, 48 chaudières bois énergie sont installées sur le périmètre du Parc : 34 chez des agriculteurs, 6 en collectivités, 4 en entreprises et 4 chez des particuliers. Plus de 320 km de haie sont ainsi valorisés.

NOS ACTIONS

4/ Réglementer l'arrachage des haies

Afin de favoriser une plus grande prise en compte du bocage dans les projets d'aménagements, le Parc naturel régional de l'Avesnois apporte une assistance technique aux communes ou intercommunalités qui souhaitent protéger les éléments constitutifs du bocage (haies, mares...) dans leur document d'urbanisme. Une fois inscrit dans ces documents, la suppression de ces éléments devient alors soumise à autorisation.

Cette démarche est organisée en concertation avec la profession agricole.

Depuis 2010, 6 900 km de haie ont ainsi été protégés.



NOS ACTIONS

5/ Donner du goût au bocage

A travers ses actions, le Parc cherche à sensibiliser et à favoriser le passage à l'action tant auprès des jeunes que des plus anciens.

« Cueillons la nature »

Cette opération, basée sur un partenariat entre le Parc naturel régional de l'Avesnois, l'école, la mairie ainsi qu'un propriétaire de verger, est un programme pédagogique complet. Il s'articule autour des thématiques de l'alimentation, du verger, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et la préservation du cadre de vie. Les enfants ramassent les pommes et les transforment en jus. La récolte est ensuite partagée entre l'école et la mairie. Puis, les enfants sont invités à replanter des arbres fruitiers autour de leur établissement et participent à des ateliers autour du goût.



QUELQUES chiffres

De 2015 à 2019 : 6 525 élèves sensibilisés soit 200 classes sur 30 communes différentes, 24 800 bouteilles de jus de pommes pasteurisées et plus de 12 tonnes de fruits frais distribués.



Les pressées Avesnoises

Trois journées sont organisées chaque automne sur le territoire. C'est pour les habitants l'occasion de prendre conseil et de découvrir les différentes étapes de fabrication du jus et une opportunité de valoriser leurs fruits. Le principe est simple : les habitants apportent leurs pommes et/ou poires et repartent avec leur propre jus pasteurisé et embouteillé. Les quantités sont limitées à 200 kg de fruits par participant afin que chacun puisse élaborer son breuvage.

Le succès est grandissant, en 2018 plus de 15 000 kg de fruits pressés. Soit 7500 bouteilles pasteurisées.





Merci à l'ensemble des collectivités, institutions, organismes, associations... mobilisés, auprès du Parc, pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions.

En particulier, merci aux agriculteurs du territoire, à la chambre d'agriculture, l'Adarth, Bio en Hauts-de-France, Espaces Naturels Régionaux et son Centre Régional de Ressources Génétiques, l'Union européenne, les services de l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, les EPCI et communes du territoire, l'Agence de l'eau, l'AFAC, l'Ademe, l'AAAT, l'Education nationale, les lycées agricoles du territoire, les pépiniéristes Plantons le décor, les Croqueurs de pommes...Merci à tous !



Maison du Parc

Grange Dimière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"
www.parc-naturel-avesnois.fr

Livret d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois

Numéro ISSN : 2498-1893 - **Conception et Conduite d'opération :** Espaces naturels régionaux

Éditeur : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois - **Coordination :** Espaces naturels régionaux - **Directeur de publication :** Guislain Cambier - **Directeur de rédaction :** Yvon Brunelle - **Coordinateur :** Héliène Bertaux - **Rédaction :** Parc naturel régional de l'Avesnois - **Photos :** Samuel Dhote - Thierry Tancrez - Eric Penet - Pascal Meresse - Parc de l'Avesnois (Marc Grzemeski - Héliène Bertaux - Stéphane Marache - Louis Chevalier - Jérémy Trannoy) - **Illustration :** ©Arbres et Paysage d'autan - **Conception graphique et mise en page :** Elf Communication (Elfride Henniaux) - **Réalisation :** Parc naturel de l'Avesnois.



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional des Hauts de France, du Conseil départemental du Nord et de l'Etat Français.

Livret d'information du Parc de l'Avesnois -
Janvier 2020

